

Rapport annuel sur le prix Et la Qualité du service public D'élimination des déchets



Année 2018

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul CASAUBON,
Président de la COMMUNAUTE de COMMUNES de la Vallée d'Ossau

Rapport à la disposition du public à la C C de la Vallée d'Ossau et dans les collectivités adhérentes.

Communauté de Communes de la VALLEE d'OSSAU

4 avenue des Pyrénées

64 260 ARUDY

Tél : 05 59 05 66 77

Le mot du Président.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le **rapport annuel de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau** sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce document va au-delà des obligations réglementaires définies par le décret d'application du 11 mai 2000, lequel limite le contenu du rapport à la production de différents critères et indicateurs.

Ce rapport annuel permet de mesurer les différentes évolutions du service.

Il comprend 6 parties :

1. Présentation de la C.C.V.O
2. Compétences exercées
3. Organisation du service public d'élimination des déchets
4. Coût du service public
5. Perspectives 2019
6. Elus et personnel du service

Je vous souhaite une bonne lecture et je suis, avec Fernand MARTIN, Vice-Président délégué, à votre écoute quant aux améliorations qui pourront être apportées aux éditions des années à venir.

Jean Paul Casaubon
Président de la Communauté de Communes
de la Vallée d'Ossau

SOMMAIRE

1) PRESENTATION DE LA C.C.V.O

- 1.1) Aire géographique
- 1.2) Population
- 1.3) Historique

2) COMPETENCES EXERCEES

- 2-1) Répartition des compétences d'élimination des déchets
- 2-2) Evolution des compétences.

3)...ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

- 3-1) Organisation générale.
- 3-2) Modes de traitements.
- 3-3) Localisation des principales installations.
- 3-4) Organisation de la filière des ordures ménagères.
- 3-5) Organisation de la filière des emballages ménagers (collecte sélective et verre). (
- 3-6) Organisation de la filière déchetteries
- 3-7) Bilan des 3 filières

4)...COUTS D'EXPLOITATION

- 4-1) Tarifs et coûts des contributions obligatoires
- 4-2) Coefficient et taux d'imposition par commune

5) PERSPECTIVES 2019

6) ELUS ET PERSONNEL DE LA C C V O

- 6-1) Les élus.
- 6-2) Organigramme du service.

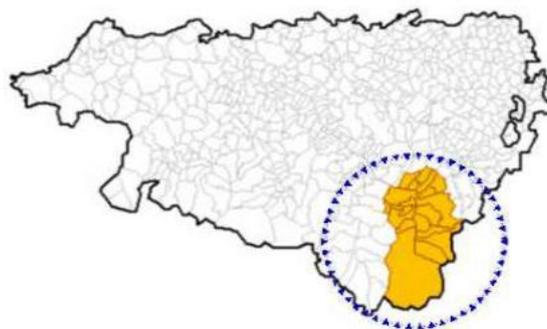
1) PRESENTATION DE LA C.C.V.O

1.1 Aire géographique

La C.C.V.O a pour aire géographique de compétence les communes sur le canton d'Oloron Sainte Marie 2



*Département
des
Pyrénées-Atlantiques*



*Communauté de Communes
de la Vallée d'Ossau*

1.2 Population

Communes	Population municipale
ARUDY	2 206
ASTE-BEON	242
BEOST	220
BESCAT	263
BIELLE	400
BILHERES	162
BUZY	960
CASTET	159
EAUX-BONNES	341
GERE-BELESTEN	206
ISESTE	430
LARUNS	1 179
LOUVIE-JUZON	1 072
LOUVIE-SOUBIRON	122
LYS	343
REBENACQ	678
SAINTE-COLOME	353
SEVIGNACQ-MEYRACQ	554
TOTAUX	9890

1.3 Historique

Le 29 juillet 1964, création du SIVOM de la Région d' Arudy pour le développement économique et social, regroupant les communes d' Arudy, Bescat, Buzy, Castet, Iseste, Louvie-Juzon, Lys, Mifaget, Rébénacq, Sainte-Colome et Sévignacq-Meyracq.

Le 9 janvier 1979, le SIVOM de la région d'Arudy prend pour nouvelle appellation « **SIVOM de la Vallée d' Ossau** » et les communes du Canton de Laruns adhèrent à la compétence « développement économique et social ». Afin de créer une structure d' accueil pouvant bénéficier d' un contrat de pays pour la Vallée d'Ossau.

Très vite, un gros problème se pose au niveau du traitement des ordures ménagères et le Comité Syndical adopte le procédé d'incinération le 10 juillet 1979 pour l'élimination des déchets.

Le 1^{er} juillet 1982, l' usine d'incinération d' Arudy entre en fonctionnement et la collecte des OM dans la Vallée est réorganisée avec la mise en place de trois pôles de collecte.

Arudy : collecte les dix communes du canton d'Arudy.

Eaux-Bonnes : collecte les communes d'Aste-Béon, Béost, Eaux-Bonnes et Louvie-Soubiron.

Laruns : collecte les communes de Bielle, Bihères, Gère-Bélesten et Laruns.

Le 25 mars 1993, le SIVOM de la Vallée d'Ossau est transformé en Syndicat à la carte et parmi les compétences relatives aux déchets, sont spécifiées les compétences suivantes :

*Traitement des déchets.

*Achats de conteneurs.

*Création de déchetteries.

*Réhabilitation de décharges.

Le 10 février 1997, la Préfecture adresse au SIVOM, le Plan Départemental qui révèle la fermeture de l'usine d'incinération pour 2001.

Le 24 novembre 1998, l'arrêté préfectoral de mise en demeure pour les mises aux normes de l'usine d'incinération parvient au siège du SIVOM.

Le 15 mars 2000, l'usine d'incinération ferme et à compter de cette date les OM sont transférées vers l'incinérateur de Lescar.

Le 26 janvier 2001, est créé par arrêté préfectoral « le **Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est (SMTD)** » actuel Valor Béarn qui a pour compétence, dans le cadre du Bassin Est tel que le définit dans le Plan Départemental des Déchets, le traitement des déchets et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Le SIVOM a approuvé sa création et a demandé son adhésion par délibération du 6 septembre 2000. Donc le SIVOM lui transfère la compétence traitement des déchets (à savoir l'exploitation du quai de transfert qui sera construit sur le canton d'Arudy, le transport des déchets collectés sur la vallée à partir du quai de transfert vers Lescar pour les OM et Sévignacq-Thèze pour la collecte sélective.

Le 5 avril 2001, les statuts du SIVOM sont modifiés par rapport à la loi Chevènement de 1999 et la loi des finances pour 1999 n°98-1266 du 30 / 12 / 98.

Le SIVOM est habilité à exercer pour toutes les communes membres :

- *La collecte, le transfert et le traitement des OM.
- *La collecte sélective, le transfert et le traitement des déchets valorisables.
- *La récupération et le traitement de déchets non ramassés par la collecte (déchetteries, plate-forme de déchets verts etc....).
- *La réhabilitation des décharges.
- *La communication et l'information du public.

Ce transfert de compétences entraîne un transfert de personnel, de biens et du financement du service (transfert précisé par la loi du 27 / 02 / 2002 relative à la démocratie de proximité).

En conséquence, une question se pose pour le service collecte ; **« faut-il mettre en place une régie intercommunale ou concéder la prestation à un prestataire privé ? »**

Le 26 juin 2001, le Comité Syndical délibère pour réaliser une étude sur le coût d'un service en régie pour la collecte OM et la collecte sélective. Simultanément un appel d'offres est lancé.

Après comparaison des prix, le Comité Syndical décide de mettre en place une régie intercommunale pour la collecte des OM.

L'année 2002, est une année transitoire afin de régler les problèmes liés au transfert des biens, de personnel et des conventions ultérieures passées avec les communes d'Arudy, Eaux-Bonnes et Laruns.

Depuis le 1^{er} avril 2003 le SIVOM exerce en régie directe la collecte des ordures ménagères et depuis le 1^{er} mars 2004 la gestion directe des déchetteries, des points de propreté et du site à gravats de la Vallée d'Ossau.

1^{er} janvier 2009, le SIVOM est transformé en Communauté de Communes.

Cette dernière étend son domaine d'action :

Aménagement de l'espace.

Développement économique.

Protection et mise en valeur de l'environnement.

Politique du logement et du cadre de vie.

Action sociale.

Télévision et T.I.C

1^{er} Juillet 2010 Démolition et dépollution de l'ancienne usine d'Incinération des Ordures ménagères du Touya sur la Commune d'Arudy. La remise en état du terrain a été effectuée, les servitudes d'usages n'ont pas été établies, elles seront réalisées en fonction de la nouvelle activité du site.

15 Juin 2011 Lancement de l'Etude sur le services de collecte des Ordures ménagères afin de quantifier et planifier son optimisation. Cette étude se déroulera sur deux ans et en 3 phases :

- Phase I : Etat des lieux des tournées (installation de GPS sur les camions)
- Phase II : Proposition d'actions à mener pour améliorer et optimiser le service, le tout en incluant les problématique de fond de Vallée et l'installation de CSE
- Phase III : Finalisation du projet avec la validation des nouvelles tournées et le choix de investissement à réaliser

12 avril 2013 Lancement des travaux de mise aux normes de la Déchetterie de Louvie Juzon (ajout de trois loges et refection totale des zones de roulage).

L'étude menée par le cabinet EXEO a rendu ses conclusions, sur cette base les DCE relatifs aux investissement ont été lancés : 1 véhicule de collecte (Poly Benne/Grue), Phase I de mise en place de CSE sur les stations de ski et les fonds de vallées.

1^{er} Septembre 2013 Suite à la réception et à la mise en place des investissements suite au marché lancé en 2012, nous avons effectué le lancement des nouvelles tournées et le démarrage de la collecte des CSE avec le nouveau véhicule dédié à cette activité.

1 avril 2016 Lancement des travaux de mise aux normes de la Déchetterie de Laruns Geteu (ajout de 6 loges, refection totale des zones de roulage, réalisation d'un nouveau local pour le gardien).

28 mars 2016 Réalisation de la phase III de mise en place de Colonnes semi-enterrée sur les communes de Louvie-Soubiron, Aste Beon et Gère Belesten.

En outre, dans le cadre de l'extension des consignes de tri et du passage en C0.5 (1 collecte tous les 15 jours), la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau en partenariat avec UNICITE a réalisé la distribution de conteneurs pour le tri sélectif pour les foyers collectés en porte à porte.

1^{er} Septembre 2016 Reprise en Régie des bas de quais et achat d'un véhicule poly benne avec 10 bennes supplémentaires pour compléter le parc existant.

1^{er} Décembre 2016 Mise en place des nouvelles tournées sur l'ensemble de la Vallée, cette optimisation de la collecte a pu être réalisée grâce à la mise en place de CSE et le passage en C0.5.

15 Septembre 2017 Achat d'un terrain de 3500 m² jouxtant les installations de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

1^{er} Septembre 2018 Quatrième phase de mise en place de colonnes semi enterrées sur les communes de BEOST et BILHERES en Ossau. Cette mise en place a modifié le système de collecte (point d'apport volontaire collecté par un camion grue et un seul opérateur) et donc une troisième optimisation des tournées sur l'ensemble de la Vallée d'Ossau.

1^{er} Décembre 2018 Mise en place des nouvelles tournées sur l'ensemble de la Vallée, cette optimisation de la collecte a pu être réalisée grâce à la mise en place de CSE ;

2) COMPETENCES EXERCEES

2-1 Répartition des compétences d'élimination des déchets

ELIMINATION DES DECHETS			
Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Déchetteries
Collecte : C.C.V.O	Collecte : C.C.V.O	Collecte : SLR (Société Landaise de Recyclage)	Gardiennage : C.C.V.O
Transport : Valor Béarn (Prestataire PAPREC)	Transport : Valor Béarn (Prestataire PAPREC)	Transport : SLR	Transport : CCVO
Incinération : Valor Béarn (Prestataire Séché Environnement)	Centre de tri : Valor Béarn	Traitement : OI RECYCLING	Traitement : EGGER (bois) Valor Béarn (DIB) CCHB (végétaux) COREPILES (piles) ARRASCLES (métaux)
	Recyclage Repreneurs	Recyclage Repreneurs	
Non incinérées, Arrêts techniques	Refus		
Centre d'enfouissement de Valor Béarn			Centre d'enfouissement de Valor Béarn

2-2) Evolution des compétences.

Elles sont identiques à l'année passée ; les prestataires sont les mêmes.

3) ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3-1) Organisation générale

La collecte des ordures ménagères, des emballages (hors collecte verre), l'exploitation des déchetteries et du site à gravats sont assurées en régie directe.

La collecte du verre est effectuée par un prestataire de service.

Collecte des ordures ménagères :

La collecte est assurée en régie directe ; elle est effectuée en porte à porte ou en bac de regroupement suivant la densité de la population et les contraintes géographiques propres à chaque commune.

Dans les sites touristiques et dans les lieux d'habitat vertical la collecte s'effectue par le biais de colonnes semi enterrées permettant d'obtenir une meilleure insertion paysagère et un stockage plus important.

La fréquence de collecte est adaptée à la variation touristique.

Collecte des emballages (hors verre) :

La collecte est en régie directe ; elle est effectuée sur le même principe que la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs sont collectés en porte à porte ou regroupés dans des aires pour les secteurs éloignés. Des conteneurs adaptés sont installés en stations de ski et chez plusieurs socio-professionnels (ex) campings).

Collecte du verre :

La collecte est assurée par un prestataire de service, la société « **SLR Recyclage** ».

Exploitation des déchetteries :

L'exploitation et le transport est assuré en régie directe.

Pour le traitement, les déchets vont vers les repreneurs ou sites suivants :

Valor Béarn est mandataire pour le traitement des DIB (déchets industriels banaux)

La société PAPREC est mandataire pour la valorisation des pneus et du carton

La société Egger est mandataire pour la valorisation du bois

La CCHB est mandataire pour la valorisation des végétaux

Les gravats sont conduits vers le site de Gère Belesten (ISDI – installation de stockage de déchets inertes)

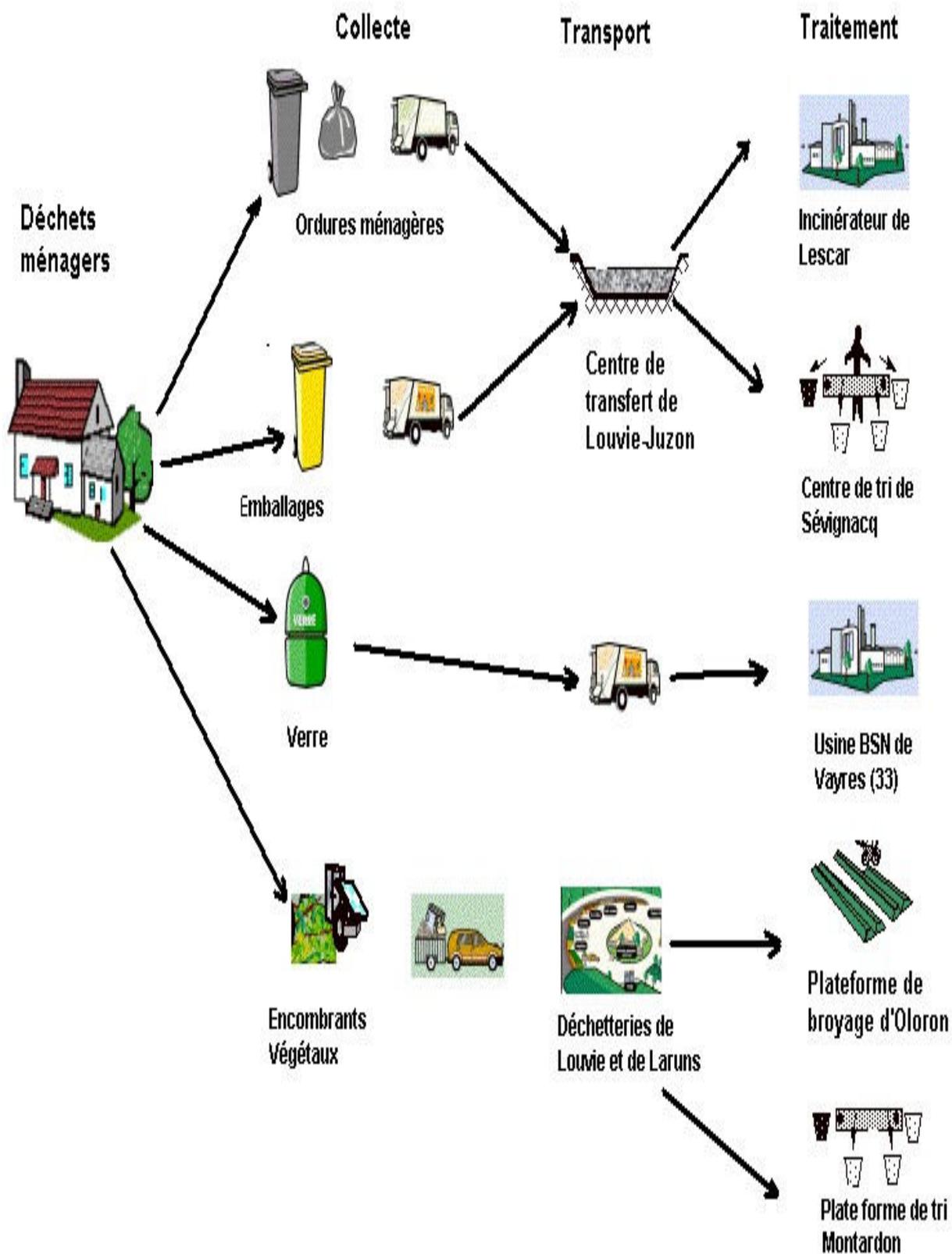
La société Dargelos est mandataire pour la valorisation des produits suivants :

Huiles végétales et DMS (déchets ménagers spéciaux).

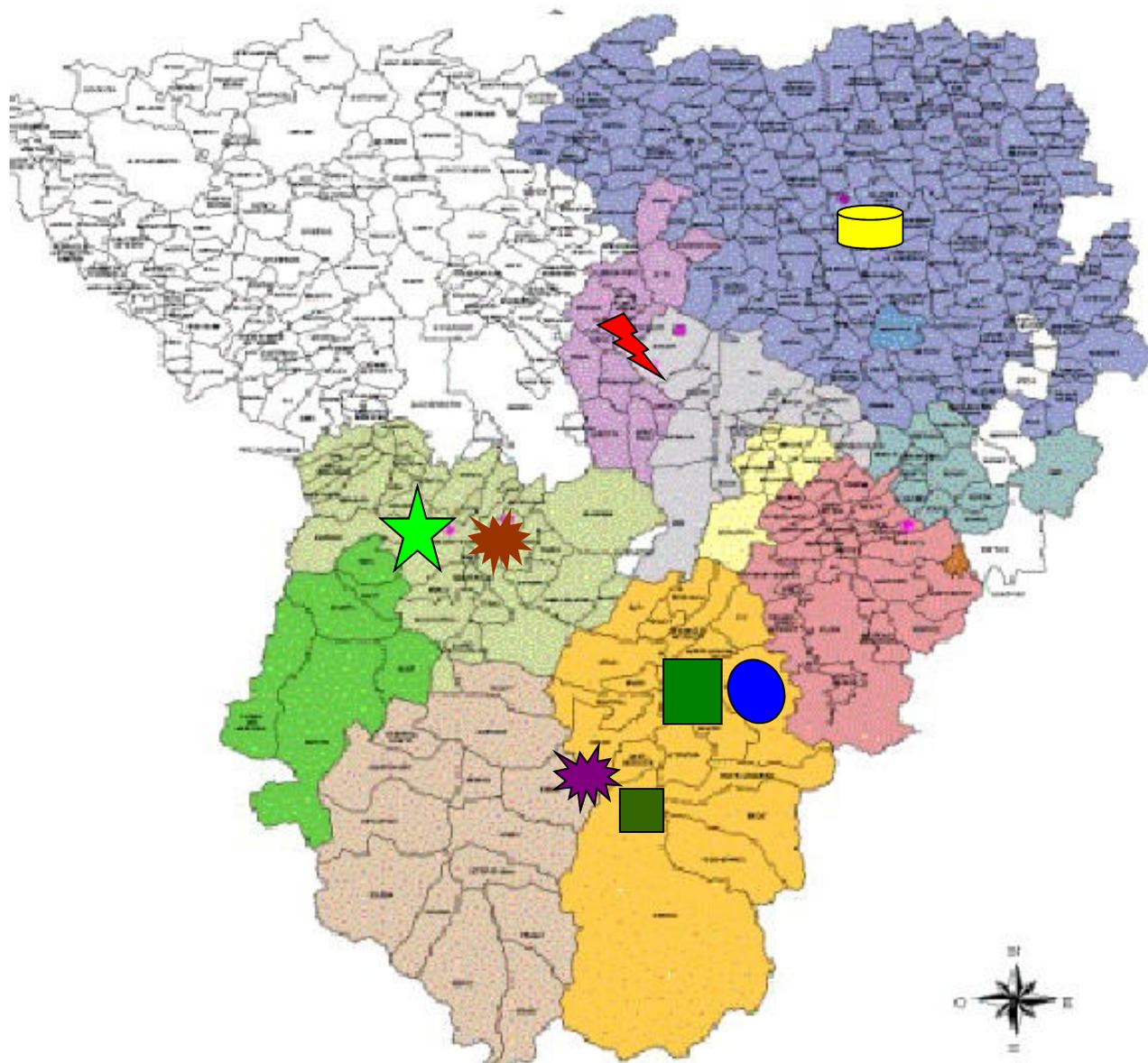
La société Arrascle est mandataire en ce qui concerne la reprise des ferrailles et des batteries.

3-2) Modes de traitements

PRINCIPAUX MODES DE TRAITEMENT



3-3) Localisation des principales installations



-  Déchetteries de Louvie-Juzon et Laruns (CCVO)
-  Centre de transfert de Louvie-Juzon (CCVO)
-  Site à gravats de Gère-Bélesten (CCVO)
-  Centre d'enfouissement de Précilhon (Valor Béarn)
-  Usine d'incinération de Lescar (Valor Béarn)
-  Centre de tri de Sévignacq- Thèze (Valor Béarn)
-  Plate forme de broyage d'Oloron Ste Marie (CC HAUT BEARN)

3-4) Ordures ménagères

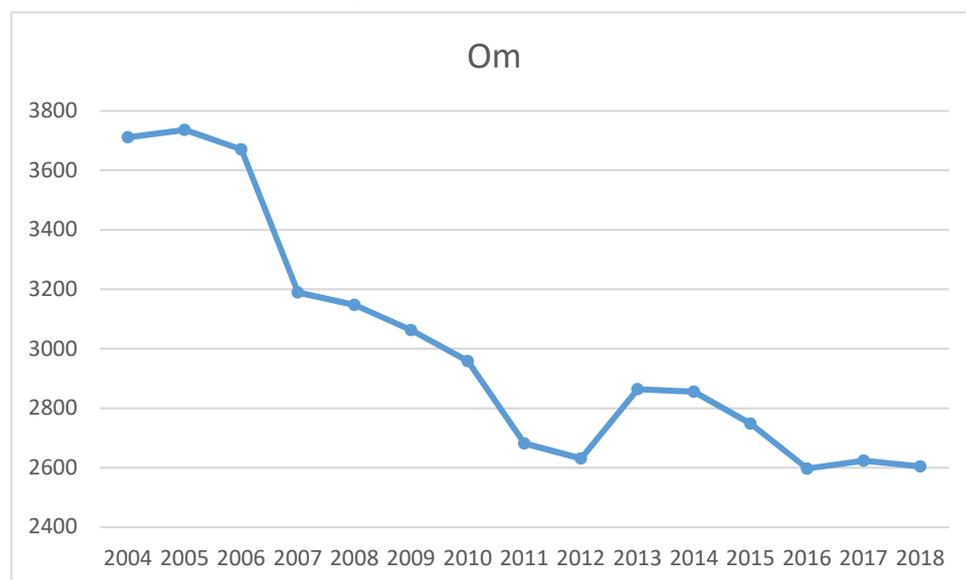
Rappel : La collecte est assurée en régie directe. Elle est effectuée en porte à porte, en bac de regroupement ou en colonne semi enterrées, suivant la densité de la population et les contraintes géographiques propres à chaque commune. Ces fréquences sont adaptées à la fluctuation touristique.

ANNEE	Nombre d'habitants	Tonnages collectés	Ratio par hab (Kg / hab / an)	Kilométrage collectes	Ratio efficacité transport (Kg / Km)
2018	9890	2603.8	260	37769	69

Remarque :

Le ratio (69 Kg/Km) est faible ; il est dû à notre grande étendue géographique couplée, à une faible densité de population.

Evolution des tonnages des OM de 2004 à 2018



Particularité :

A partir de 2004 la production annuelle a diminué en raison de la mise en place de la collecte sélective.

Transfert et incinération

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont déposés à même le sol par nos bennes à l'intérieur du bâtiment appelé « centre de transfert ». Notre compétence se termine à cet instant.

Le chargement et le transport vers le centre de traitement est de la compétence de Valor Béarn (Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets).

Centre de transfert de Louvie-Juzon



Aire de lavage attenante



Le transfert et l'incinération des ordures ménagères sont de la compétence de Valor Béarn (Ex Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets) qui fait appel à l'intervention de prestataires extérieurs.

Le chargement et le transport par l'entreprise PAPREC,
L'incinération par la société Séché Environnement.

Usine de Lescar



3-5) Emballages ménagers (collecte sélective)

Collecte des emballages (caissette jaune, hors verre) :

La collecte est assurée en régie directe ; elle est effectuée sur le même principe que la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs sont collectés en porte à porte ou regroupés dans des aires pour les secteurs éloignés. Des conteneurs adaptés sont installés en stations de ski et chez plusieurs socio-professionnels (ex) campings).

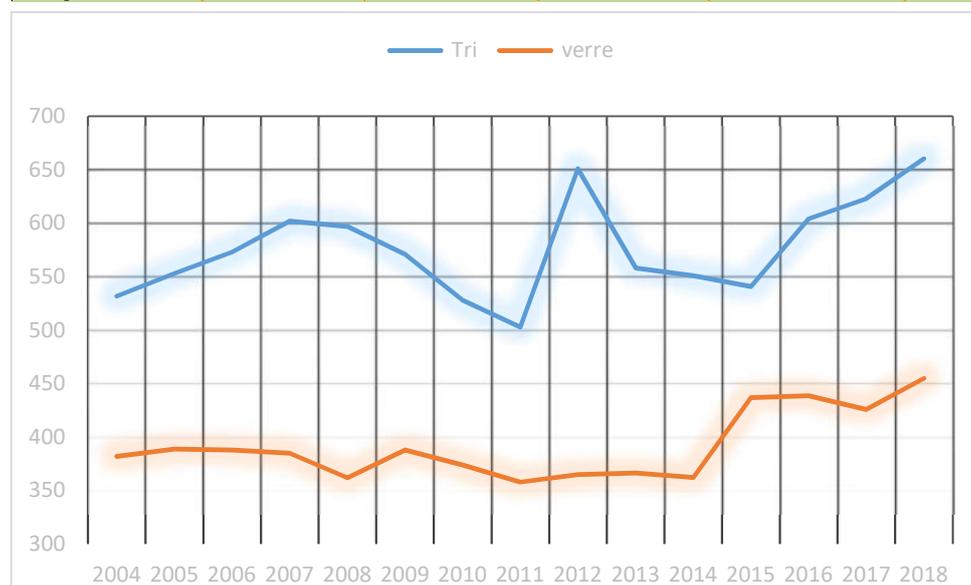
Collecte du verre :

La collecte est assurée par un prestataire de service, la société **SLR Recyclage**, qui effectue deux passages par mois en moyenne afin de vider les 90 colonnes d'apport volontaires que compte le territoire de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

Donnée 2018

Evolution des tonnages depuis 2004 et 2018 (mise en place)

ANNEE	Nombre d'habitants	Tonnages collecte sélective	Tonnages Verre	Ratio par hab (Kg/hab/an)	Kilométrage collectes	Ratio efficacité transport (Kg / Km)
2018	9890	660.29	454.98	112.75	23731	47



Particularité : A partir de 2004 la production annuelle a augmenté en raison de la mise en place de la collecte sélective et des changements d'habitudes de consommation.

Transfert et traitement de la collecte sélective

Comme pour les ordures ménagères, le transfert et le traitement sont de la compétence de Valor Béarn. Il délègue le transfert à des prestataires privés mais assure en régie directe l'exploitation du centre de tri de Sévignacq-Thèze et le centre d'enfouissement technique de Précilhon.

Le chargement et le transport est effectué par l'entreprise PAPREC,
Le tri des recyclables et l'enfouissement des refus par Valor Béarn.

Centre de tri de Sévignacq-Thèze



(Quai de déchargement)



(Chaîne de tri)



(Alvéole papiers)



(Alvéole bouteilles plastiques)



(Balles de papiers)



(Balles de bouteilles)

Collecte du verre :

La vidange des colonnes et le transport à l'usine de traitement sont assurés par un prestataire de service, la société **SLR Recyclage** (Société Landaise de Recyclage).

Le traitement est effectué à l'usine OI RECYCLING de Vayres (33)

Rappel :



Usine de Vayres

Remarque :

Les refus du centre de tri sont enfouis au Centre d'Enfouissement Technique de Précilhon ou orientés vers l'usine d'incinération.

3-6) Organisation de la filière déchetteries

Bas de quais : Le transport vers les entreprises en charge du traitement des produits issus des bennes est réalisé en régie directe, sauf pour le bois et le fer (réalisé par des entreprises privées mais ne représentant pas une charge financière), ainsi que pour les DEEE (déchets électriques et électro-ménagers) réalisé par des Eco organismes.

Haut de quais : Le gardiennage des déchetteries est effectué en régie directe.

Organisation des différentes filières

Gardiennage	Entretien	Produits		
		Type	Transport	Traitement
COM	COM	Végétaux	CCVO	CCHB
		Encombrants	CCVO	PRECILHON
		Bois	EGGER	EGGER
DE	DE	Ferrailles	Arrascles	Arrascles
COM	COM	Gravats	CCVO	CCVO (Gère-Bélesten)
		Cartons	CCVO	PAPREC
		Pneus	CCVO	PAPREC
DE	DE	Papiers, journaux	CCVO	SMTD (Centre de tri)
LA	LA	Bouteilles plastiques	CCVO	SMTD (Centre de tri)
		Verre	SLR	BSN Glasspack
VALLEE	VALLEE	Huiles minérales	DARGELOS	DARGELOS
		Huiles végétales	DARGELOS	DARGELOS
		Batteries	Arrascles	Arrascles
D'	D'	DMS (peintures...)	DARGELOS	DARGELOS
OSSAU	OSSAU	DASRI	DASTRI	DASTRI
		DEEE (déchets élec)	Eco Système	Eco Systèmes
		Vêtements non usagés	Secours Populaire Arudy	Secours Populaire Arudy

Jours et horaires d'ouverture par site

JOURS	Louvie-Juzon	Laruns
Lundi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Mardi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Mercredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Jeudi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Vendredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00	10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

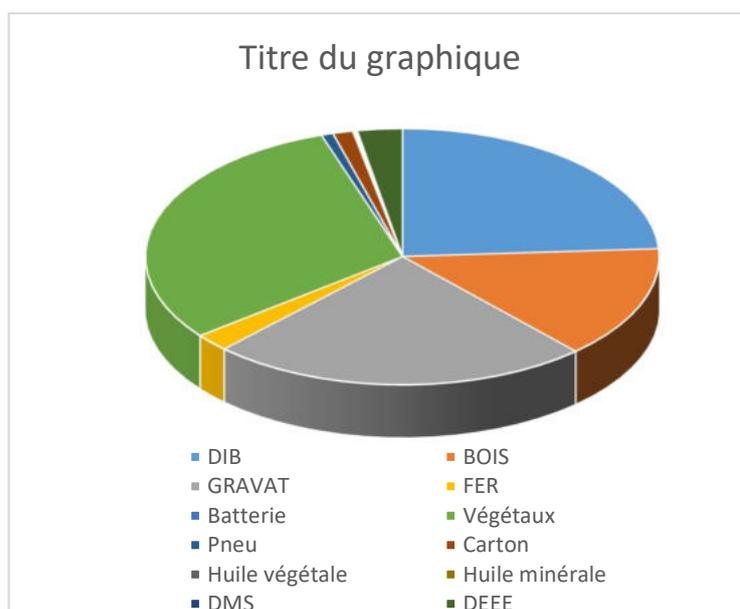
Produits réceptionnés par site

Produits	Louvie	Laruns	Gère-Bélesten
Végétaux	Oui	Oui	
Encombrants	Oui	Oui	
Bois	Oui	Oui	
Ferrailles	Oui	Oui	
Gravats	Oui	Oui	Oui (réglementé)
Cartons	Oui	Oui	
Pneus	Oui	Oui	
Papiers journaux	Oui	Oui	
Bouteilles plastiques	Oui	Oui	
Verre	Oui	Oui	
Huiles minérales	Oui	Oui	
Huiles végétales	Oui	Oui	
Batteries	Oui	Oui	
DMS (peintures ...)	Oui	Oui	
DEEE (déchets élec)	Oui	Oui	
DASRI (piquants auto trait)	Oui	Oui	
Vêtements	Oui	Oui	

Données 2018

Répartition des tonnages par produits triés

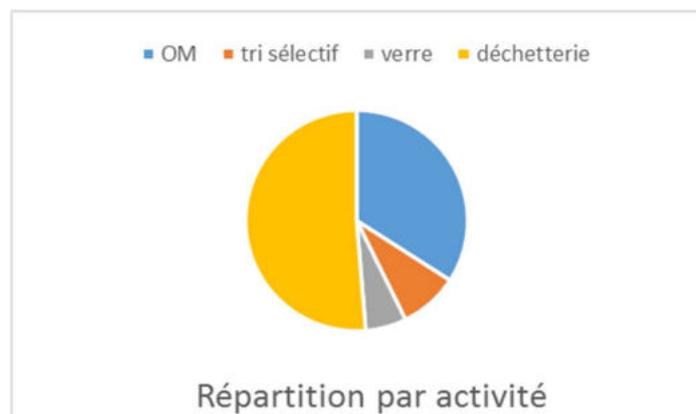
Déchetterie 2018	
DIB	954,61
BOIS	565
GRAVAT	950
FER	87,73
Batterie	1,2
Végétaux	1210,58
Pneu	29,58
Carton	50,03
Huile végétale	2,5
Huile minérale	4
DMS	4,5
DEEE	112,59
TOTAL	3972,32 t



3-7) Bilan des 3 filières

Année	Nombre	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Total	Ratio / hab
2018	d'habitants	OM	tri sélectif	verre	déchetterie	(t)	(Kg / hab / an)
Population communale	9 890	2603,8 t	660,29 t	454,98 t	3972,32 t	7691,39 t	0,770 t

Le ratio en kilogramme par habitant et par an est de 770 kg



4-1) Tarifs et coûts des contributions obligatoires

Ordures ménagères, tri sélectif et verre

Produits	Prestataire	Prestations	Tarif HT	Unités	Montant HT/an
Contribution		Administration	1,65 €/hab.	13 360 hab	24000
Ordures ménagères	S M T D	Transport	17.3	2603.8 t	45045.74
		Incinération	127	2603.8 t	330682.6
Tri sélectif		Transport	17.3	660.29 t	11423.017
		Tri	160.41	660.29 t	105917.11
Refus		Enfouissement	153.4	97 t	14914.8
Caractérisations		Analyses tri	41	10 u	410
Verre	S L R	Collecte et tran	55.14	454.98 t	27721
TOTAL					560113.467 €

Exploitation déchetteries

Produits	Intervenants	Prestations	Montant TTC/an
Encombrants	CCVO	CET Précilhon	119543.37
Bois	CCVO	Egger / Arasclé	8000
Cartons	CCVO	PAPREC	0
Pneus	CCVO	PAPREC	6744.24
Végétaux	CCVO	CCHB	29005.25
Gravats	CCVO	Gere Belesten	4600
DMS + huile	DARGELOS	Transp +trait	11170.04
Piles	Corepile		0
Tassage des bennes	Arrasclés		22568
MONTANT TOTAL			201630.53 €

4-2) Coefficients et taux d'imposition par commune

Remarque : Le taux 2018

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018							
Communes	Fréquence	Zones	Coefficient de	Coefficient de	Coefficient	Taux 2012	Rappel
	moyenne des collectes		modulation pour la collecte	modulation pour le traitement	de modulation 2012		Taux 2011
Eaux-Bonnes	3,6	1	100%	100%	1,00	15,04%	15,04%
Laruns	2,88	2	80,00%	100%	0,9333	14,04%	14,04%
Arudy	2,2	3	61,11%	100%	0,8703	13,09%	13,09%
Aste-Béon	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Béost	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Bescat	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Bielle	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Bilhères	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Buzy	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Castet	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Gère-Bélesten	2	4	55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Iseste	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Louvie-Juzon	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Louvie- Soubiron	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Lys	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Rébénacq	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Sainte Colome	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Sévignacq-Meyracq	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Les Eschartès	2	5	55,55%	100%	0,7445	11,20%	11,20%

5) PERSPECTIVES 2019

5-1) Etude d'optimisation du service Om

Achat d'un Camion de type « Evolupac » de 26 tonnes (collecte mixte : lève conteneurs + grue) avec une grue de manutention

Achat et pose de colonnes semi-enterrées pour le tri

5-2) Réalisation d'une aire de dépôt pour le bois et les végétaux

Suite à l'achat du terrain jouxtant la déchetterie, une aire de dépôt pour les végétaux et le bois verra le jour. Cet aménagement sera réalisé en enrobé, les eaux vertes sont collectées avant d'être envoyées vers un prétraitement. Il permettra une optimisation des rotations d'enlèvement de déchet vert vers Oloron.

Parallèlement une tarification des professionnels va être mise en place, le contrôle d'accès à cette aire nous permettra de réaliser la facturation.

6) PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

6-1 Les élus

Le conseil Communautaire 32 membres :

Président Mr Jean Paul Casaubon (Arudy)

Vice-président en charge des Ordures ménagères, Mr Fernand Martin (BUZY)

Vice-président en charge du développement Economique Mr Patrick Labernadie (Louvie-Juzon)

Vice-président en charge de l'Environnement Mr Gérard Sarrailh (Louvie-Soubiron)

Vice-président en charge du Social Mme Monique Moulat (Sévignacq-Meyracq)

Vice-président en charge du Tourisme Mr Francis Doux (Castet)

Vice-président en charge de la culture Mme Isabelle Berges (Arudy)

ARUDY			
Monsieur	CASAUBON	Jean-Paul	Président
Madame	BERGES	Isabelle	Vice-Présidente
Monsieur	SARTHE	Jean-Marc	Délégué Titulaire de la CCVO
Monsieur	MOURTEROT	Josiane	Délégué Titulaire de la CCVO
Madame	CLAVIER	Hélène	Déléguée Titulaire de la CCVO
Madame	AUSSANT	Claude	Déléguée Titulaire de la CCVO
Monsieur	COUROUAU	Francis	Délégué Titulaire de la CCVO
ASTE-BEON			
Monsieur	BARRABOURG	Michel	Délégué Titulaire de la CCVO
BEOST			
Madame	HELIP	Claudie	Déléguée Titulaire de la CCVO
BESCAT			
Monsieur	BARBAN	Jean Louis	Délégué Titulaire de la CCVO
BIELLE			
Monsieur	Gomes	Claude	Délégué Titulaire de la CCVO
BILHERE en OSSAU			
Monsieur	PAROIX	Joseph	Délégué Titulaire de la CCVO
BUZY			
Monsieur	MARTIN	Fernand	Vice-Président
Monsieur	VISSE	Bernard	Délégué Titulaire de la CCVO
Monsieur	CARRERE	Jean-Bernard	Délégué Titulaire de la CCVO
CASTET			
Monsieur	DOUX	Francis	Vice-Président
EAUX-BONNES			
Monsieur	COURTIE	Stéphane	Déléguée Titulaire de la CCVO
GERE-BELESTEN			
Monsieur	MASONNAVE	Michel	Délégué Titulaire de la CCVO
ISESTE			
Monsieur	CARREY	Daniel	Délégué Titulaire de la CCVO
LARUNS			
Monsieur	CASADEBAIG	Robert	Déléguée Titulaire de la CCVO
Madame	TOUTU	Patricia	Déléguée Titulaire de la CCVO
Monsieur	MOUNOT	Pierre	Délégué Titulaire de la CCVO
Monsieur	DUCHATEAU	François	Délégué Titulaire de la CCVO
LOUVIE-JUZON			
Monsieur	LABERNADIE	Patrick	Vice-Président
Monsieur	ALBIRA	Jean-Jacques	Délégué Titulaire de la CCVO
Madame	BARRAQUE	Anne Marie	Déléguée Titulaire de la CCVO
LOUVIE-SOUBIRON			
Monsieur	SARRAILH	Gérard	Vice-Président
LYS			
Monsieur	LABOURDETTE	Jean Pierre	Délégué Titulaire de la CCVO
REBENACQ			
Monsieur	BOUSQUET	Michel	Délégué Titulaire de la CCVO
Monsieur	SANS	Alain	Délégué Titulaire de la CCVO
SAINTE-COLOME			
Monsieur	GARRORQ	Jean-Pierre	Délégué Titulaire de la CCVO
SEVIGNACQ-MEYRACQ			
Madame	MOULAT	Monique	Vice-Président

6-2 Organigramme du service au 1^{er} Janvier 2018

